IIe CONFÉRENCE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE DES PAYS BALKANIQUES

Du 11 au 13 mai 1976 s'est tenue, à Bucarest, la 2e Conférence des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge des pays balkaniques[1] à laquelle ont participé les délégations de Bulgarie, de Grèce, de Roumanie, de Turquie, de Yougoslavie et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. Des représentants de l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'URSS, de la Croix-Rouge hongroise ainsi que du Comité international de la Croix-Rouge ont assisté à cette réunion en qualité d'observateurs.

Placée sous la présidence du général-colonel Mikai Burcà, président de la Croix-Rouge de la République socialiste de Roumanie, la 2e Conférence balkanique a permis aux participants de procéder à un large échange de vues et d'expériences sur des questions aussi diverses que la contribution de la Croix-Rouge à la promotion de la paix, le rôle des Sociétés nationales dans le domaine sanitaire et social, la collaboration régionale en cas de calamités ou encore l'information et les relations publiques au service de la Croix-Rouge.

Au cours de ces trois jours de délibérations, les délégations ont été unanimes à souhaiter un renforcement de la coopération bilatérale et multilatérale entre les Sociétés des pays balkaniques et, à cet effet, elles se sont mises d'accord sur un certain nombre de modalités pratiques.

1. La Conférence des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge des pays balkaniques aura lieu désormais tous les trois ans, à tour de rôle, dans chaque pays. C'est ainsi que la prochaine aura lieu en 1979 en Grèce, à l'invitation de la Croix-Rouge hellénique.
2. Afin d'assurer un contact permanent entre les Sociétés des pays de la région, il a été décidé de constituer un comité interbalkanique de la Croix-Rouge formé des présidents des Sociétés nationales ou de leurs mandataires.

[1] *Hors-texte.*

3. Des groupes de travail ont été institués pour faire l'analyse de certaines activités présentant un intérêt commun, telles que: éducation sanitaire de la population, assistance mutuelle en cas de calamités (création de dépôts régionaux, par exemple), formation de la jeunesse dans un esprit de coopération internationale, protection de l'environnement, échanges dans le domaine des moyens d'information et des relations publiques. C'est sur la base des rapports présentés sur ces différents sujets par les Croix-Rouges bulgare, hellénique, roumaine, le Croissant-Rouge turc ainsi que la Ligue, qu'ont été entreprises ces études.

4. La première manifestation concrète de cette volonté d'approfondir la coopération régionale sera la réunion, dans un proche avenir, des chefs d'information des Sociétés nationales balkaniques.

5. Dans le dessein de promouvoir l'esprit de paix et de coopération parmi les jeunes, on prévoit d'organiser des camps pour les sections de la jeunesse des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge balkaniques. Le premier camp aura lieu en 1977, en Turquie, à l'invitation du Croissant-Rouge turc.

6. La Croix-Rouge yougoslave s'est déclarée prête à organiser, quelques jours avant l'ouverture de la 23e Conférence internationale de la Croix-Rouge qui se tiendra à Bucarest en octobre 1977, une rencontre des membres de la Croix-Rouge de la jeunesse qui feront partie des délégations des Sociétés nationales des pays balkaniques participant à la 23e Conférence internationale.

Au cours de leur séjour à Bucarest, les chefs des délégations des Sociétés nationales, ainsi que le président du CICR, M. Eric Martin, et le secrétaire général de la Ligue, M. Henrik Beer, ont été reçus par le président de la République socialiste de Roumanie, M. Nicolae Ceausescu, qui, à cette occasion, a souligné l'importance particulière que revêt la 2e Conférence balkanique dans le contexte international actuel.